Crestois et
Pays de Saillans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE DRÔME

Aouste-sur-Sye, le 18 SEP. 2025

Aux Conseillers Communautaires

Affaire suivie par : Sandrine ECHAUBARD
Service : DGS
sechaubard@cccps.fr - Tél : 04 75 40 03 89

Nos Réf : EzGEDC251733
Objet : Invitation

Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir participer à la réunion du Conseil Communautaire qui aura lieu le :

Jeudi 25 septembre 2025 à 18h
A la salle polyvalente à Mirabel-et-Blacons

Ordre du jour :

A. Lecture des décisions prises depuis le Conseil Communautaire du 8 juillet 2025
B. Validation du procès-verbal du Conseil Communautaire du 8 juillet 2025 et du 8 septembre 2025
C. Délibérations

1. Détermination du nombre de membres du Bureau hors président et vice-présidents
2. Election des membres du Bureau hors président et vice-présidents
3. Délégations de pouvoir du conseil communautaire au bureau de la Communauté de Communes
4. Désignation d'un représentant au Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale Vallée de la Drôme Aval (SCoT)
5. Désignation d'un élu suppléant au sein de l'EPIC Office de Tourisme de la Vallée de la Drôme
6. Désignation d'un membre suppléant représentant la Communauté de Communes au sein du Comité territorial LEADER 2023-2027
7. Désignation du représentant des élus au Comité National d'Action Sociale (CNAS)
8. Désignation d'un représentant suppléant au Syndicat Mixte de la Rivière Drôme et de ses affluents (SMRD)
9. Désignation des délégués représentant la communauté de communes au sein des instances du parc naturel régional du Vercors
10. PLH – Convention de partenariat avec l'association Solidarité HABITATS
11. PLH – Modalités d'attribution des subventions dédiées à la production de logement sociaux
12. PLH – Modalités d'attribution des subventions dédiées à la production de logements par les propriétaires privés
13. Contrat Eau Climat avec l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – Autorisation de signature par le Président
14. Adoption du plan de formation 2025-2027 au profit des agents de la CCCPS
15. BP 3CPS – DM n°2 – Travaux d'isolation thermique, mise aux normes DPE de l'appartement de la piscine à Crest – Annule et remplace la précédente
16. BP 3CPS –Divers
17. Tableau des effectifs des emplois permanents : créations et modifications d'emplois

D. Questions diverses

Je vous rappelle qu'en cas d'empêchement, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à un autre délégué communautaire. Pour les délégués communautaires des Communes n'ayant qu'un seul délégué, vous êtes invité(e) à transmettre un pouvoir à votre suppléant.

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Crestois et
Pays de Saillans
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CŒUR DE DRÔME

Toutefois, quelle que soit la catégorie d'EPCI à fiscalité propre et le nombre de conseillers dont dispose chaque commune, il est toujours possible à un conseiller communautaire de donner procuration à un autre membre du Conseil Communautaire par application de l'article L.2121-20 du CGCT.

Comptant sur votre présence et dans l'attente de vous rencontrer,
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur et Cher (e) Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

François BROCARD
Président

Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans
15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye
+33 (0)4 75 40 03 89 accueil@cccps.fr www.cccps.fr

AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
- SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY